

# FAUX AVOCAT, ARGENT DANS LE BABA !

## SITUATION



Un avocat vous appelle : son client lui a signalé que vous aviez téléchargé illégalement certaines de ses œuvres sur internet. Il vous propose de régler les droits d'auteurs à l'amiable pour vous éviter un procès en justice.



## RISQUE

Vous avez probablement affaire à un faux avocat ! Les questions de paiement de droits d'auteurs ne se règlent jamais directement avec l'artiste concerné. Aucun avocat digne de ce nom ne vous proposerait de régler un litige de la sorte. Accepter la transaction financière proposée, c'est céder à une intimidation et perdre votre argent à coup sûr.



## CONSEIL

Un litige de droits d'auteurs ne se règle jamais par une transaction financière discrète « à l'amiable » proposée par e-mail ou par téléphone. N'entrez tout simplement pas dans ce jeu : c'est un piège ! Et pour éviter tout souci, ne téléchargez rien illégalement sur internet.



## TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude sur :  
[pointdecontact.belgique.be](http://pointdecontact.belgique.be)

